



# ***Formulaires de requête pour le certificat de qualité international pour pompes à chaleur de chauffage***

## ***Certification initiale***

***Edition du 08.04.2016 (Version 1.51)***



Mesdames, Messieurs,

Dans le but de vous faciliter quelque peu le travail de remplissage des documents d'enregistrement, nous avons mis les documents à remplir sous la forme de fichiers Word sur internet.

Si vous vous apprêtez à annoncer une *série* de machines, nous vous prions de remplir le tableau 5 « Description des principaux composants » pour chaque modèle de la série. Dans le but d'assurer la qualité de la démarche de certification, le GSP effectue chaque année au WPZ-Centre de test de Buchs (SG) un certain nombre de mesures de contrôle par sondage sur des pompes à chaleur dotées du certificat de qualité, raison pour laquelle nous devons connaître la désignation exacte de tous les appareils de la série.

Nous vous remercions de nous signaler toute difficulté que vous pourriez éprouver dans la compréhension du contenu de ces formulaires.

Et vous remercions pour votre coopération.

Avec nos meilleures salutations.

Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur GSP  
Commission nationale du certificat de qualité pour les pompes à chaleur

Ralf Dott  
Président de la Commission nationale du certificat de qualité

Adresses:

Commission du certificat de qualité du GSP  
c/o Institut Energie am Bau - FHNW  
Sankt Jakob-Strasse 84  
4132 Muttenz  
Tel: +41 61 467 45 74  
e-mail: [ralf.dott@fws.ch](mailto:ralf.dott@fws.ch)

Responsable pour la Suisse romande :

Jean-Philippe Borel  
BEC Borel Energy Consulting  
Rue des Cerisiers 5  
1530 Payerne  
Tél. : +41 26 662 11 40  
e-mail : [contact@borelenergy.ch](mailto:contact@borelenergy.ch)



## Documents d'enregistrement

### 1) Requéran

Entreprise:

Personne de contact:

Rue:

Pays / N° postal / Localité:

Tél. :

Fax:

E-mail:

Le rapport d'évaluation 2 établi par l'institut de vérification reconnu par l'EHPA doit être annexé à cette requête. Si le Keymark pour pompes à chaleur (PAC) du CEN est utilisé comme base pour le certificat de qualité, alors celui-ci doit être annexé. Le requérant déclare, par sa signature, que toute modification apportée au Keymark pour PAC du CEN doit être annoncée par lui-même sans tarder à la Commission du certificat de qualité.

### 2) Indications sur l'Institut de test / l'organisation de vérification

Institut:

Personne de contact:

Rue:

Pays / N° postal / Localité:

Tél.:

Fax:

E-mail:

### 3) Rapport de vérification

Numéros:

Date:

### 4) Modèles de pompes à chaleur objets de la requête

Lieu / Date:

Sceau et signature du requérant:

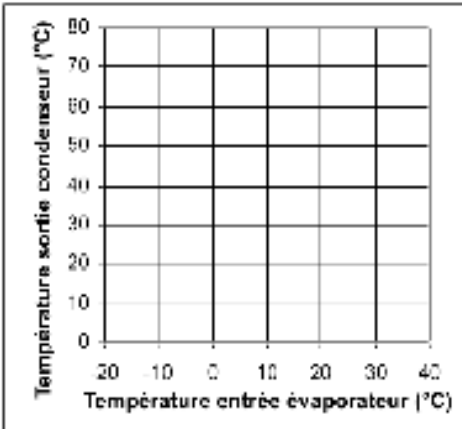


### 5) Description des principaux composants (Veuillez svp remplir pour chaque modèle de la série)

La liste suivante doit contenir la déclaration des principaux composants selon paragraphe 2.2.2 du « Règlement EHPA sur l'octroi du certificat de qualité international pour pompes à chaleur ». Le schéma de principe doit être représenté avec les symboles de la norme EN 1861. Des photos de vues intérieures et extérieures de la machine doivent être annexées. (Il suffit de joindre les photos d'un modèle par série d'appareils. Celles-ci sont en général déjà réalisées par l'institut de test: ces photos peuvent être reprises telles quelles).

#### Identification de l'appareil:

Fabricant:	
Désignation du modèle:	

Schéma du circuit frigorifique : (doit être identique pour tous les modèles de la série)	Limites de fonctionnement de la PAC 
---	--

#### Composants principaux:

	Fabricant	Désignation du type/ Description
Fluide frigorigène		
Quantité [kg]	---	
Compresseur 1		
Compresseur 2		
Type de régulation de puissance	---	
Évaporateur		
Ventilateur d'évaporateur (Nbre)		
Condenseur		
Échangeur de chaleur interne		
Collecteur		
Soupape de détente		
Procédure de dégivrage (pour source de chaleur = air)		
Vanne de commutation 4/2		
Contrôle du dégivrage (Description du concept de contrôle)		

Lieu/Date:

Garant de l'exactitude:



## 6.1) Indications du fabricant pour des pompes à chaleur air-eau

### Données techniques selon EN 14511

<b>Type</b>												
Origine données*												
Débit vol. Q/N	m <sup>3</sup> /h											
Fluide/Quantité	R.../kg											
GWP												
Niveau de bruit interne/externe	dB(A)											
<b>A 7 / W35</b>	Puiss. chauff. / kW											
	Puiss. électr. / kW											
	COP											
<b>A 2 / W35</b>	Puiss. chauff. / kW											
	Puiss. électr. / kW											
	COP											
	COP minimal	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1
<b>A -7 / W35</b>	Puiss. chauff. / kW											
	Puiss. électr. / kW											
	COP											
<b>A -15 / W35</b>	Puiss. chauff. / kW											
	Puiss. électr. / kW											
	COP											
<b>A 7 / W45</b>	Puiss. chauff. / kW											
	Puiss. électr. / kW											
	COP											
<b>A 7 / W55</b>	Puiss. chauff. / kW											
	Puiss. électr. / kW											
	COP											
<b>A -7 / W55</b>	Puiss. chauff. / kW											
	Puiss. électr. / kW											
	COP											
<b>A 20 / W55</b>	Puiss. chauff. / kW											
	Puiss. électr. / kW											
	COP											

\* La source des données doit être définie clairement :

“T” Mesuré au centre de test

“F” Indication du fabricant

“HPK” Keymark pour PAC du Comité Européen de normalisation CEN

Les données techniques sont basées sur les composants déclarés dans la liste n° 5.

## 7) Confirmation

Nous confirmons par la présente de manière formelle que ce sont bien des pompes à chaleur de série qui ont été soumises aux tests et que toutes les spécifications indiquées reflètent la vérité. Toutes modifications apportées aux appareils munis du label de qualité après vérification doivent être annoncées spontanément par le requérant pour information / test ultérieur.

Lieu / Date:

Sceau et signature du requérant:



## 6.2) Spécifications du fabricant pour des pompes à chaleur sol-eau

### Données techniques selon EN 14511

Type											
Origine données*											
Débit vol. Q/N	m <sup>3</sup> /h										
Fluide/Quantité	R.../kg										
GWP											
Niveau de bruit	dB(A)										
<b>B0 / W35</b>	Puiss. chauff. / kW										
	Puiss. électr. / kW										
	COP										
	COP minimal	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3
<b>B5 / W35</b>	Puiss. chauff. / kW										
	Puiss. électr. / kW										
	COP										
<b>B0 / W45</b>	Puiss. chauff. / kW										
	Puiss. électr. / kW										
	COP										
<b>B5 / W45</b>	Puiss. chauff. / kW										
	Puiss. électr. / kW										
	COP										
<b>B-5 / W45</b>	Puiss. chauff. / kW										
	Puiss. électr. / kW										
	COP										
<b>B0 / W55</b>	Puiss. chauff. / kW										
	Puiss. électr. / kW										
	COP										
<b>B5 / W55</b>	Puiss. chauff. / kW										
	Puiss. électr. / kW										
	COP										

- \* La source des données doit être définie clairement  
"T" Mesuré au centre de test  
"F" Indication du fabricant  
"HPK" Keymark pour PAC du Comité Européen de normalisation CEN

Les données techniques sont basées sur les composants déclarés dans la liste n° 5.

## 7) Confirmation

Nous confirmons par la présente de manière formelle que ce sont bien des pompes à chaleur de série qui ont été soumises aux tests et que toutes les spécifications indiquées reflètent la vérité. Toutes modifications apportées aux appareils munis du label de qualité après vérification doivent être annoncées spontanément par le requérant pour information / test ultérieur.

Lieu / Date:

Sceau et signature du requérant:



### 6.3) Spécifications du fabricant pour des pompes à chaleur eau-eau

#### Données techniques selon EN 14511

<b>Type</b>											
Origine données*											
Débit vol. Q/N	m <sup>3</sup> /h										
Fluide/Quantité	R.../kg										
GWP											
Niveau de bruit	dB(A)										
<b>W10 / W35</b>	Puiss. chauff. / kW										
	Puiss. électr. / kW										
	COP										
	COP minimal	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1
<b>W10 / W45</b>	Puiss. chauff. / kW										
	Puiss. électr. / kW										
	COP										
<b>W15 / W45</b>	Puiss. chauff. / kW										
	Puiss. électr. / kW										
	COP										
<b>W10 / W55</b>	Puiss. chauff. / kW										
	Puiss. électr. / kW										
	COP										
<b>W15 / W55</b>	Puiss. chauff. / kW										
	Puiss. électr. / kW										
	COP										

- \* La source des données doit être définie clairement  
"T" Mesuré au centre de test  
"F" Indication du fabricant  
"HPK" Keymark pour PAC du Comité Européen de normalisation CEN

Les données techniques sont basées sur les composants déclarés dans la liste n° 5.

#### 7) Confirmation

Nous confirmons par la présente de manière formelle que ce sont bien des pompes à chaleur de série qui ont été soumises aux tests et que toutes les spécifications indiquées reflètent la vérité. Toutes modifications apportées aux appareils munis du label de qualité après vérification doivent être annoncées spontanément par le requérant pour information / test ultérieur.

Lieu / Date:

Sceau et signature du requérant:



## **8) Déclaration CE de conformité par le fabricant**

Le soussigné

confirme, que l'appareil(s) désigné(s) ci-dessous dans l'exécution que nous avons mise en circulation remplit les exigences des directives CE harmonisées, des standards de sécurité CE, des standards CE spécifiques au produit et des directives nationales suisses (la liste annexée des normes sert de check-liste).

Modèles de pompes à chaleur:

**Date/Lieu**

**Garant de l'exactitude**





## Check-liste des normes et standards

<b>97/23/EG</b>	Directive des équipements sous pression CE
<b>2006/95/CE</b>	Directive européenne Basse Tension CE
<b>2004/108/CE</b>	Directive CEM Compatibilité électromagnétique CE
<b>2006/42/CE</b>	Directive concernant le rapprochement des législations des Etats Membres relatives aux machines
<b>2011/65/EU</b>	Directive RoHS visant à limiter l'utilisation de six substances dangereuses
<b>NF EN 378-2</b>	Systèmes de réfrigération et pompes à chaleur, Exigences de sécurité et d'environnement 378-2 :2008+A1 :2009 (FprA2 :2011/ A2 :2012-01)
<b>NF EN 60335-1</b>	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues. Partie 1: Prescriptions générales IEC 603351:2001 (4th ed.) (incl. Corr.1:2002) + A1:2004 + A2:2006 (incl. Corr. 1:2006) ou IEC 60335-1:2010 (5th ed.) EN 60335-1:2002 + A11:2004 + A1:2004 + A12:2006 + A2:2006 + A13:2008 + A14:2010 + A15:2011 [A14.DOW 1.5.2013, A15: DOW 2.5.2014] ou EN 60335-1:2012 [DOW 21.11.2014]
<b>NF EN 60335-2-21</b>	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues. Partie 2-21: Règles particulières pour les chauffe-eau à accumulation IEC 60335-2-21: 2002 (5th ed) (incl. Corr. 1:2007) + A1:2004 + A2:2008 EN 60335-2-21: 2003 + A1:2005 + A2:2008
<b>NF EN 60335-2-40</b>	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.. Partie 2-40: Règles particulières pour les pompes à chaleur électriques, les climatiseurs et les déshumidificateurs IEC 60335-2-40:2002 (4th ed) +A1:2005 + A2:2005 EN 60335-2-40: 2003 + A11:2004 + A12:2005 + A1:2006 + A2:2009
<b>NF EN 61000-3-2</b>	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils "= 16 A par phase) EN 61000-3-2:06+A1:09+A2:09 IEC 61000-3-2:05+A1:08+A2:09 (cons. éd.3.2)
<b>NF EN 61000-3-3</b>	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3 : limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension pour les matériels ayant un courant assigné inférieur ou égal à 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel EN 61000-3-3:08 IEC 61000-3-3:08 (éd.2)



- EN 62233** [Remplace EN 50366] Verfahren zur Messung der elektromagnetischen Felder von Haushaltgeräten und ähnlichen Elektrogeräten im Hinblick auf die Sicherheit von Personen in elektromagnetischen Feldern. (introuvable en français)  
EN 62233:08  
IEC 62233:05 (éd.1)
- NF EN 50366** Appareils électrodomestiques et analogues - Champs électromagnétiques - Méthodes d'évaluation et de mesure
- EN 55014-1** Compatibilité électromagnétique - Exigences pour les appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 1 : émission  
EN 55014-1:06+A1:09+A2:11  
CISPR 14-1:05+A1:08+A2:11 (cons. éd.5.1; am2)
- EN 55014-2** Compatibilité électromagnétique. Exigences pour les appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 2 : immunité. Norme de famille de produits  
EN 55014-2:97+A1:01+A2:08  
CISPR 14-2:97+A1:01+A2:08 (cons. éd.1.2)
- DIN 8975 (DE)** Kälteanlagen - Sicherheitstechnische Grundsätze für Gestaltung, Ausrüstung und Aufstellung (retiré de la liste)
- DIN 8901 (DE)** Kälteanlagen und Wärmepumpen - Schutz von Erdreich, Grund- und Oberflächenwasser - Sicherheitstechnische und umweltrelevante Anforderungen und Prüfung (introuvable en français)
- ÖNORM M 7770 (AT)** Kälteanlagen und Wärmepumpen mit brennbaren Kältemitteln der Gruppe L3 - Sicherheitstechnische Anforderungen (introuvable en français)
- DGV (SR 819.121) (CH)** Ordonnance sur la sécurité des récipients à pression simples  
(Ordonnance sur les récipients à pression simple)
- DBV (SR 819.122) (CH)** Ordonnance sur la sécurité des équipements sous pression  
(Ordonnance relative aux équipements sous pression)
- SVGW W/TPW 115** Prüfreglement für Wassererwärmer und Warmwasserspeicher bis PN 10  
Temperaturen bis 95°C bis zu einem Inhalt von 10'000 l  
(Ce règlement de la SSIGE n'existe qu'en version allemande)
- SVGW W/TPW 131** Reglement Bau und Prüfung von Wärmetauscher  
(Ce règlement de la SSIGE n'existe qu'en version allemande)



## Cas spéciaux CEM

### EN 61000-3-11

Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-11 : limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension - Équipements ayant un courant appelé inférieur ou égal à 75 A et soumis à un raccordement conditionnel

EN 61000-3-11:00

IEC 61000-3-11:00 (éd.1)

### EN 61000-3-12

Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-12 : limites - Limites pour les courants harmoniques produits par les appareils connectés aux réseaux publics basse tension ayant un courant appelé  $< 16$  A et  $< \text{ou} = 75$  A par phase

EN 61000-3-12:05

IEC 61000-3-12:04 (éd.1)

## Recommandation pour l'indépendance du secteur d'application: (Habitat, artisanat et industrie)

### EN 61000-6-2

Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-2 : normes génériques - Immunité pour les environnements industriels

EN 61000-6-2:05

IEC 61000-6-2:05 (éd.2)

### EN 61000-6-3

Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-3 : normes génériques - Norme sur l'émission de perturbations pour les environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère

EN 61000-6-3:07+A1:11

IEC 61000-6-3:06+A1:10 (éd.2; am1)

## Cas spécial: Liaisons radio, WLAN, etc.

### 1999/5/EC

Directive Telecom (R&TTE , Radio And Terminal Telecommunication Equipement

### Standards ETSI pour la partie radio

dépend de la technologie  
cf [www.etsi.org](http://www.etsi.org) (European Telecommunications Standards Institute)

### NF EN 301489-1

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) concernant les équipements hertziens et services radioélectriques - Partie 1 : exigences techniques communes

ETSI EN 301 489-1:11 (V1.9.2)

### NF EN 301489-3,-7, 17

dépend de la technologie



## 9) SAV Service après-vente

Les informations suivantes concernant le SAV doivent être transmises :

- Organisation du SAV, notamment combien de techniciens de SAV disposent des certificats requis (Agrément pour travaux aux installations électriques selon Ordonnance sur les installations électriques à basse tension OIBT et permis de manipuler les fluides frigorigènes) et sont autorisés à effectuer des travaux de réparations aux circuits frigorifiques
- Documentation concernant la mise en service et les travaux de réparation (Protocoles de mise en service et de SAV)

### Confirmation

(Veuillez cocher ce qui convient):

- Garantie de 2 années dès mise en service pour appareils neufs
- Disponibilité garantie de 10 ans pour les pièces de rechange
- Intervention du SAV dans les 24 h, en cas de besoin

### Membre de l'Association:

- Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur GSP

Lieu/Date:

Garant de l'exactitude: